



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPET

Question écrite n° 39921

Texte de la question

M. Bernard Roman attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction du recrutement d'enseignants certifiés en sciences et techniques médico-sociales. En effet, alors que notre pays souffre d'un déficit de personnels paramédicaux et sociaux dont on ne cesse de déplorer les conséquences, le nombre de postes ouverts au CAPET externe en 2004 n'est que de vingt-huit, soit une réduction de 50 % par rapport à 2003, tandis que sept postes seulement sont ouverts au CAFEP externe, soit 30 % de moins que l'année dernière. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer la justification de ces restrictions, et notamment de lui fournir les données qui pourraient les expliquer, en particulier : le nombre d'enseignants certifiés en STMS faisant valoir cette année leurs droits à la retraite, le nombre de postes d'enseignants en STMS à pourvoir à la rentrée prochaine, et la proportion de postes en STMS qui seront à la rentrée prochaine tenus par des enseignants non titulaires.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs de 4 000. Le nombre de postes offerts aux concours externes et de 3e voie pour 2004 a ainsi été fixé à 12 500. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. À l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les disciplines dans lesquelles les besoins sont saturés. En ce qui concerne les sciences et techniques médico-sociales (STMS), il faut souligner que les 28 postes offerts au CAPET externe, auxquels il faut ajouter les 25 ouverts au CAPLP externe ainsi que les concours réservés (5 au CAPET et 8 au CAPLP), permettront de couvrir les départs relativement faibles dans cette discipline compte tenu de la moyenne d'âge (45,6 ans). Ainsi, seuls 18,7 % des enseignants en STMS ont 55 ans ou plus, contre une moyenne toutes disciplines confondues de 21 %.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Roman](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39921

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 2004, page 3769

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5561